RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de réhabilitation de deux bâtisses dans la commune d'Odars

---

Date et heure limites de réception des offres :
27 mai 2024 à 16:00

MAIRIE D'ODARS
16 Allée des Pyrénées,
31450 ODARS

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 4
2.3 - Variantes 4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles 4
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 5
3.3 - Contrôle technique 5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
6.2 - Visites sur site 8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 9
8 - Examen des candidatures et des offres 9
8.1 - Sélection des candidatures 9
8.2 - Attribution des marchés 9
8.3 - Suite à donner à la consultation 11
9 - Renseignements complémentaires 11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 11
9.2 - Procédures de recours 11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de réhabilitation de deux bâtisses dans la commune d'Odars

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	TERRASSEMENTS-VRD
02	GROS-ŒUVRE-DEMOLITIONS FACADES
03	CHARPENTE COUVERTURE
04	MENUISERIES EXTERIEURES
05	SERRURERIE- PERGOLA- SIGNALETIQUE
06	CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS
07	MENUISERIES INTERIEURES
08	REVETEMENTS SOLS DURS-FAIENCE
09	REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES
10	PEINTURE-NETTOYAGE
11	COURANTS FORTS- COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAÏQUE
12	PLOMBERIE- CHAUFFAGE-VENTILATION-RAFRAICHISSEMENT
13	ASCENSEUR-PLATEFORME ELEVATRICE
14	ESPACES VERTS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45223220-4	Travaux de gros œuvre
03	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
04	45421000-4	Travaux de menuiserie
05	44316500-3	Serrurerie
06	45421152-4	Installation de cloisons
07	45421000-4	Travaux de menuiserie
08	45432110-8	Travaux de pose de sols
09	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
10	45442100-8	Travaux de peinture
11	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
11	45261215-4	Travaux de couverture de panneaux solaires
12	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
13	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
14	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres, ou de la limite de remise des offres négociées, le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
11	PSE1	Eclairage Parvis	Se référer au CCTP du lot 11
11	PSE2	Borne foraine	Se référer au CCTP du lot 11

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ZH Architecture
5 Avenue P. George Latécoère
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera précisé ultérieurement.

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
83 CHEMIN DE RIBAUTE
31400 TOULOUSE

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

DEKRA Industrial
AGENCE OCCITANIE
Immeuble Aurélien
29 avenue J.F. Champollion BP 43797
31037 TOULOUSE CEDEX 1

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
    - Arrêté permis de construire
    - Diagnostic de performance énergétique
    - Relevé de géomètre
    - Plan général de coordination de la sécurité et protection de la santé
    - Tableau de surfaces
    - Planning prévisionnel
    - Etude géotechnique
    - Rapport initial du contrôle technique
    - Bilan thermique
    - Diagnostic structurel
    - Les pièces graphiques de l'architecte et du bureau d'études (plans)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- L'attestation de visite à amener le jour de la visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ainsi que l'assurance décennale

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

N° du Lot	Libellé
4	QUALIBAT 3522 : Fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium
5	QUALIBAT 4411 : Serrurerie–métallerie (technicité courante)
6	QUALIBAT 4112 : Plâtrerie (technicité confirmée) - QUALIBAT 6611 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité courante)
7	QUALIBAT 4312 : Fourniture et pose de menuiseries intérieures en bois - QUALIBAT 4322 : Fabrication et pose de menuiseries intérieures en bois (technicité confirmée)
8	QUALIBAT : 6261 Chapes - QUALIBAT : 6313 Carrelages – revêtements mosaïques – marbrerie (technicité supérieure) - QUALIBAT : 6314 Carrelages – revêtements dans des locaux à fortes sollicitations particulières
9	QUALIBAT 6223 : Revêtements résilients (technicité supérieure)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) du lot concerné
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (attention 6 feuilles maximum se référer à l'article 8.2 du présent document)
L'attestation de visite complétée

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les visites auront lieu les lundis et jeudis aux horaires d'ouverture de la mairie d'Odars (9h00-12h00 et 14h00-17h00) et uniquement sur rendez-vous :

- Par téléphone au 05 62 71 71 40
- Par mail à l'adresse mairie.odars@orange.fr

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Attention les arborescences et les noms de fichiers trop longs empêchent l'ouverture des fichiers.
La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :
https://www.sicoval.fr/mon-agglo/infos-pratiques/les-marches-publics/

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SICOVAL
110 Rue Marco Polo 31670 LABEGE
Horaires d'ouvertures : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00 (17h00 le vendredi)

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier est interdite.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	55.0
2.1-Pertinence et cohérence des moyens humains et matériels prévus spécifiquement pour l'organisation et l'exécution du chantier	*25.0*
2.2-Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations en adéquation avec le planning	*25.0*
2.3-Qualité des fournitures et matériaux proposés	*5.0*
3- *Performances en matière de protection de l'environnement*	5.0

Mémoire technique :

Le mémoire technique est un document qui permet de synthétiser l'offre technique et qui deviendra contractuel après signature du marché. En cas de différend dans l'exécution de la prestation, il servira de référence et représentera l'engagement du candidat. Les engagements du candidat devenu titulaire qui ne seront pas respectés entraineront de façon automatique l'application des pénalités prévues au marché.

IMPORTANT :
Le mémoire technique remis par les candidats sera en un fichier unique et sera limité **6 feuilles recto-verso maximum pour chaque lot**. La page de garde et le sommaire ne seront pas pris en compte dans le nombre de page. Le contenu est libre et peut être du texte, des schémas, des éléments graphiques, photos etc…
Au-delà des 6 premières pages, les éléments ne seront pas analysés, de même que des « annexes » qui seraient constituées de parties plus développées du mémoire.

Contenu du mémoire technique :

Le document servira notamment à l'analyse des critères techniques lors du jugement des offres. Il sera composé des éléments suivants :

2- Valeur technique

- Une note sur les moyens humains de l'ensemble des personnes intervenant spécifiquement pour ce chantier. Cette note comportera les points suivants :
→ Organigramme spécifique au projet éventuellement anonymisés.
→ Nombre minimum ou maximum d'intervenants selon le planning et par qualification ou expériences similaires ;

- Une note sur l'engagement de l'entreprise sur les plannings des phases de préparation de chantier et suivi de chantier en détaillant sa méthodologie pour respecter les délais, en indiquant la durée prévisionnelle des différentes étapes :
→ Les moyens matériels affectés au chantier et leur description
→ Les tâches ou enchaînements de tâches qui pourraient être optimisés en fonction des méthodologies de travail et de moyens proposés ;
→ L'avis critique du candidat sur le planning, avec les points forts et les points critiquables dudit planning;
→ Le cas échéant, un planning alternatif optimisé, avec une note détaillant les conditions et limites de mise en œuvre de ce dernier planning.

- Une note sur la qualité des matériels envisagés pour l'opération :
→ La description détaillée des caractéristiques techniques des matériaux (les fiches techniques et avis techniques des matériaux mis en œuvre).

3- Performances en matière de protection de l'environnement

Description des mesures mise en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent projet
Ces mesures portent sur les actions visant à améliorer la performance en matière de protection de l'environnement du candidat en termes d'équipements techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations (utilisation de véhicules propres par exemple) et de gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations (utilisation de filières de recyclage, gestion du tri).

Erreurs matérielles :

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si aucun élément n'est fourni sur un des sous-critères, l'offre sera déclarée irrégulière.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :
https://www.sicoval.fr/mon-agglo/infos-pratiques/les-marches-publics/

Afin de faciliter le traitement de vos demandes, veuillez préciser le lot concerné le cas échéant, et regrouper vos questions dans un seul message.

Une réponse pourra alors être adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE
68 rue Raymond IV, BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7
Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.toulouse.tribunal-administratif.fr